

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 12, rue Louis-Joseph-Doucet, lundi 14 décembre 2020 à 19 h 17, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et MM. les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire, M. Gérard Jean.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu, agit à titre de secrétaire de la séance.

Le secrétaire-trésorier et directeur général fait lecture de l'avis de convocation.

2020-12-473

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-474

AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que l'avis de convocation soit adopté tel que lu :

1. Dépôt et adoption du budget pour l'exercice financier 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-475

BUDGET 2021

REVENUS	
<u>TAXES</u>	
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	
TAXE GÉNÉRALE	3 105 000
TAXE POLICE	717 000
TAXE INCENDIE	535 000
TOTAL – TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	4 357 000 \$
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE (SECTEUR)	
ASSAINISSEMENT DES EAUX	5 200
SOUS-TOTAL	5 200 \$

TAXES SUR UNE AUTRE BASE	
ENTRETIEN ASSAINISSEMENT DES EAUX	166 900
VIDANGE FOSSES SEPTIQUES	73 200
EAU	290 000
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ORGANIQUES	386 000
SOUS-TOTAL	916 100 \$
TAXE SUR UNE AUTRE BASE (SECTEUR)	
RÈGLEMENT 43-2005	20 700
RÈGLEMENT 56-1-2008	12 500
SOUS-TOTAL	33 200
TOTAL – TAXES	5 311 500 \$
<u>PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES</u>	
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	61 100
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES	1 800
ORGANISMES	10 800
TOTAL – PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	73 700 \$
<u>AUTRES REVENUS DE SOURCE LOCALE</u>	
AUTRES REVENUS	479 100
AUTRES SERVICES RENDUS	22 900
TOTAL – AUTRES REVENUS DE SOURCE LOCALE	502 000 \$
<u>SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES</u>	
TRANSFERTS CONDITIONNELS	212 800
LOISIRS ET CULTURE	15 000
TOTAL – SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	227 800 \$
TOTAL – REVENUS	6 115 000 \$

DÉPENSES	
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
LÉGISLATION	
CONSEIL MUNICIPAL	172 000
APPLICATION DE LA LOI	
COUR MUNICIPALE	2 000
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	
SECRÉTARIAT ET GESTION DES FINANCES	679 200
GREFFE	
ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS	48 200
ÉVALUATION	
ÉVALUATION MUNICIPALE	71 500
AUTRES DÉPENSES	
DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	180 400

TOTAL – ADMINISTRATION GÉNÉRALE	<u>1 153 300 \$</u>
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	
SERVICE DE POLICE	
CONTRIBUTION – POLICE	747 000
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	
SERVICE INCENDIE	490 800
PROTECTION INCENDIE – PARC INDUSTRIEL	37 100
TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE	<u>1 274 900 \$</u>
<u>SÉCURITÉ CIVILE</u>	
RÉMUNÉRATION	19 000
COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	2 500
SÉCURITÉ CIVILE – SERVICES	17 500
BIENS NON DURABLES	2 300
BIENS DURABLES	20 000
TOTAL – SÉCURITÉ CIVILE	<u>61 300 \$</u>
<u>TRANSPORT</u>	
VOIRIE MUNICIPALE	683 000
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	253 000
ÉCLAIRAGE DE RUE	14 900
CIRCULATION	49 300
TRANSPORT EN COMMUN	84 800
TOTAL – TRANSPORT	<u>1 085 000 \$</u>
<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU	283 100
ASSAINISSEMENT DES EAUX	223 300
RÉSEAU D'ÉGOUT	46 000
MATIÈRES RÉSIDUELLES	322 000
MATIÈRES SÉLECTIVES	114 000
MATIÈRES ORGANIQUES	85 000
AMÉLIORATION DES COURS D'EAU	5 600
AUTRES	82 000
TOTAL – HYGIÈNE DU MILIEU	<u>1 161 000 \$</u>
<u>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</u>	
AUTRES	5 600
TOTAL – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	<u>5 600 \$</u>
<u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>	
URBANISME ET ZONAGE	189 300
PROMOTION, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	166 400
TOTAL – URBANISME	<u>355 700 \$</u>

<u>LOISIRS ET CULTURE</u>	
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	656 100
ACTIVITÉS CULTURELLES	196 600
TOTAL – LOISIRS ET CULTURE	<u>852 700 \$</u>
<u>FRAIS DE FINANCEMENT</u>	
DETTE À LONG TERME	12 000
AUTRES OBJETS	1 700
TOTAL – FRAIS DE FINANCEMENT	<u>13 700 \$</u>
TOTAL – DÉPENSES	5 963 200
(Revenus moins les dépenses)	151 800 \$
<u>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>	
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	104 000
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS INVESTISSEMENT	
INFRASTRUCTURES	847 000
BÂTIMENTS	10 000
VÉHICULES, MACHINERIE ET OUTILLAGE	21 000
AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	20 000
TOTAL – AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	<u>1 002 000 \$</u>
RÉSULTAT	850 200 \$
<u>AFFECTATION</u>	
SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ	(850 200)
<u>EXCÉDENT NET</u>	<u>0 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE d'après le budget mentionné précédemment, la Municipalité de Lanoraie aura à pourvoir au cours de l'année 2021, à des dépenses se totalisant à 6 965 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer lesdites dépenses, la Municipalité prévoit des revenus de paiement tenant lieu de taxes s'élevant à 73 700 \$, des revenus provenant du gouvernement du Québec s'élevant à 212 800 \$, des revenus non fonciers s'élevant à 517 000 \$ et des revenus provenant des surplus accumulés s'élevant à 850 200 \$;

ATTENDU QUE pour solder la différence, il est requis une somme de 4 362 200 \$ qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la Municipalité et une somme de 949 300 \$ sur une autre base de taxation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
 APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 ET RÉSOLU

Que le budget de l'année 2021, prévoyant des revenus et des dépenses de 6 965 200 \$ soit et est adopté.

Que pour solder la différence entre les dépenses prévues pour l'exercice financier 2021 et les autres revenus, les taxes suivantes pour l'année 2021 seront imposées comme suit :

Taux de base et agricole

Les taux de base et agricole sont fixés à 60,8 ¢ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation. Lesdits taux comprennent 43,3 ¢ pour la taxe générale, 10 ¢ pour la taxe du service de police de la Sûreté du Québec et 7,5 ¢ pour la taxe du service de protection contre les incendies.

Taux particulier à la catégorie des immeubles de six logements ou plus

Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie des immeubles de six logements ou plus est fixé à 72,9 ¢ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation. Ledit taux comprend 52 ¢ pour la taxe générale, 12 ¢ pour la taxe du service de police de la Sûreté du Québec et 8,9 ¢ pour la taxe du service de protection contre les incendies.

Taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels

Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie des immeubles non résidentiels est fixé à 1,028 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation. Ledit taux comprend 73,6 ¢ pour la taxe générale, 16,9 ¢ pour la taxe du service de police de la Sûreté du Québec et 12,3 ¢ pour la taxe du service de protection contre les incendies.

Taux particulier à la catégorie des immeubles industriels

Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie des immeubles industriels est fixé à 1,148 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation. Ledit taux comprend 82,2 ¢ pour la taxe générale, 18,9 ¢ pour la taxe du service de police de la Sûreté du Québec et 13,7 ¢ pour la taxe du service de protection contre les incendies.

Qu'une taxe générale au taux de 50 ¢ du 100 \$ d'évaluation est et sera prélevée sur tous les biens-fonds non imposables de la municipalité, le tout conformément aux dispositions prévues à la fiscalité municipale.

Qu'une taxe de secteur au taux de 0,25 ¢ du 100 \$ d'évaluation est et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables ayant le service d'égout municipal.

Enfin, que la tarification pour les différents services soit établie comme suit :

Matières résiduelles :	165 \$ par unité de logement ou local
Entretien assainissement, égout :	142 \$ par unité de logement ou local
Vidange de fosse septique :	64 \$ par unité de logement ou local

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-476

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS – ANNÉES 2021-2022-2023

Le secrétaire-trésorier et directeur général présente le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 :

ANNÉE ET DESCRIPTION	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DE PARC	AUTRES SOURCES
<u>2021</u>			
Émissaire pluvial			95 000
Asphaltage et améliorations des rues	350 000		

ANNÉE ET DESCRIPTION	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DE PARC	AUTRES SOURCES
Amélioration du quai municipal (conception)	15 000		
Mobilité et sécurité routière	46 000		
Panneau numérique	40 000		
Fibre optique	20 000		
Jeux d'eau (conception/construction)	100 000		
Patinoire (conception)	35 000		
Aménagement urbain	146 000		
Caserne incendie (conception)	10 000		
Machinerie, outillage et équipement	21 000		
Équipement de bureau	20 000		
TOTAL – ANNÉE 2021	803 000 \$		95 000 \$
<u>2022</u>			
Asphaltage et améliorations des rues	200 000		
TOTAL – ANNÉE 2022	200 000 \$		
<u>2023</u>			
Asphaltage et améliorations des rues	200 000		
TOTAL – ANNÉE 2023	200 000 \$		
GRAND TOTAL	1 203 000 \$		95 000 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
 APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 ET RÉSOLU

Que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 soit et est adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-12-477

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
 APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
 ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 34.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Gérard Jean, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal